

*Rediffusion des débats*

deuxième chaîne. Mais ce ne serait pas une mesure progressive car je crois que tous les députés préféreraient voir les femmes et les hommes traités sur un pied d'égalité sur la chaîne principale de Radio-Canada. La radiodiffusion devrait leur accorder la place égale qu'elles occupent déjà dans la société canadienne.

Les femmes ont dû exercer des pressions sur les hommes composants la direction néanderthalienne très antipathique de Radio-Canada. Le président de la Société s'est récemment servi du canal parlementaire pour exposer ce qu'il aimerait faire de cette chaîne. S'il se sert du canal parlementaire pour vendre sa marchandise, ne devrait-il pas accorder aux femmes la même chance de défendre leur cause pour l'utilisation du peu d'espace de radiodiffusion existant sur les ondes, les satellites et le câble?

Je regrette que nous ne puissions pas aborder un certain nombre d'autres questions importantes en matière de radiodiffusion qui revêtent sûrement de l'intérêt pour ceux qui s'intéressent à cette question de portée plus immédiate et plus limitée. Parmi ces questions très urgentes, il y a le manque flagrant d'émissions canadiennes offertes aux réseaux privés et à Radio-Canada. L'une des priorités consisterait à obtenir des radiotélédiffuseurs privés qu'ils commandent et diffusent des émissions canadiennes. Selon moi, il faudrait également éliminer progressivement les annonces télévisées sur les ondes de Radio-Canada, surtout dans le cas des émissions dramatiques, afin que le réseau public offre une très grande qualité.

Les députés s'inquiètent également de la façon dont sont traités les employés de la Société et, en fait, de tout le réseau de radiotélédistribution. En ce qui a trait à la Société Radio-Canada, j'ai reçu de nombreuses plaintes d'employés féminins qui sont victimes de discrimination, ainsi que d'employés masculins à qui l'on n'offre pas toutes les possibilités voulues d'utiliser leurs talents. Par exemple, la direction de la Société Radio-Canada ne prend pas au sérieux les mesures proposées, afin de réduire les coûts. Ce sont des questions sur lesquelles on peut se pencher dans le cadre plus large de la radiodiffusion en général.

Permettez-moi d'aborder plus particulièrement une question qui a été portée à mon attention. Il s'agit d'une plainte très grave que l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion a porté cet été contre un radiodiffuseur privé. Un certain nombre d'employés de Terre-Neuve sont en grève, afin d'obtenir leur premier contrat. On est porté à croire que l'industrie de la radiotélédiffusion est importante et prestigieuse et qu'elle traite bien ses employés. Or, la station CHUM, de Terre-Neuve, offre les plus bas salaires dans le secteur des médias au Canada. Le revenu moyen des employés est de \$11,700, ce qui est en-dessous du seuil de la pauvreté pour une famille dans cette région. Ce traitement inacceptable dont sont victimes certains employés de cette industrie non seulement mérite l'attention du secteur de la radiotélédiffusion, mais on doit également l'aborder dans la législation du travail et d'autres domaines qui ne font pas l'objet de notre étude aujourd'hui.

A mon avis, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est tout à fait sensée, et j'y souscris en général. Avant de proposer un accroissement des services, on doit avoir une idée des

coûts. Je suppose que le coût supplémentaire de la radiodiffusion serait vraiment minime, les délibérations étant déjà enregistrées sur bandes magnétoscopiques. Toutefois, il conviendrait d'en tenir compte également.

Le problème le plus important à régler est celui du temps d'antenne disponible et de l'usage qu'on devrait en faire. Puisque la motion à l'étude propose l'examen de ces questions, je vais y souscrire dans l'espoir qu'on prendra la sage décision d'accroître la diffusion des travaux de la Chambre des communes et d'offrir ainsi aux Canadiens de meilleures chances de voir comment se déroulent nos délibérations tandis que nous nous employons à régler de manière raisonnable les problèmes d'ordre pratique dont nous sommes saisis.

**M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** Monsieur le Président, je tiens à ce qu'on sache, à propos de la motion du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), que je suis tout à fait d'accord pour que l'on augmente au maximum l'audience des délibérations parlementaires quotidiennes, et cela pour le bénéfice de nos électeurs. Ce débat est fort important, non seulement pour Votre Honneur et pour tous ceux qui siègent à la Chambre des communes, mais bien aussi pour les milliers, que dis-je, les dizaines de milliers de Canadiens qui suivent en ce moment même les délibérations du Parlement sur six fuseaux horaires dans ce seul pays. En effet, une centaine de milliers de Canadiens nous observent en ce moment précis sur leur petit écran. Dieu sait combien de téléspectateurs nous comptons au-delà de nos frontières, et cela grâce au miracle de la transmission par satellite.

Je tiens à faire valoir que vous êtes le gardien du service de diffusion parlementaire pour la durée des séances de la Chambre des communes. Ces caméras nous appartiennent. Elles font partie intégrante de nos délibérations. Par conséquent, par votre entremise, je voudrais dire aux habitants de la Colombie-Britannique et du Yukon que, s'ils suivent nos débats en ce moment, c'est le milieu de l'après-midi chez eux. Ces gens attendent sans doute que les enfants rentrent de l'école, ou encore ils attendent le prochain rendez-vous au bureau, ou peut-être le téléroman suivant.

A Terre-Neuve et au Labrador, où il est à présent près de 19 h 20, les gens ont sans doute déjà dîné et ils attendent comme tout le monde le match crucial dans la série mondiale.

*[Français]*

Ici, au centre du Canada, maintenant, à cette heure, c'est-à-dire 17 h 50, si vous êtes en train de combattre la circulation pour rentrer à la maison, laissez faire... Vous ne nous écoutez pas en ce moment.

Si vous êtes bien en sûreté à la maison, ou malheureusement encore au travail, ou encore à l'hôpital, ou dans une maison pour personnes âgées, et que vous regardez ou écoutez ce débat, vous êtes parmi les dizaines de milliers de Canadiens qui sont esclaves de ce service de télévision.

• (1750)

*[Traduction]*

L'argument que je veux faire valoir et que d'autres députés ont déjà porté à l'attention de la Chambre, je crois, c'est que, pour les amateurs du réseau parlementaire de Radio-Canada, il y a de bons et de très mauvais moments pour regarder leurs